

Nombre de membres du Bureau :
- en exercice : 21
- membres présents : 13
- suffrages exprimés : 13
- pour : 13

DÉLIBÉRATION n° B2025/087

L'an deux mille vingt-cinq, le 27 mai, le Bureau de la Communauté de Communes du Plateau de Lannemezan s'est réuni au nombre prescrit par la loi à son siège social sous la Présidence de Monsieur Bernard PLANO. Monsieur Alain PIASER a été désigné secrétaire de séance.

Présents : Bernard PLANO, Alain PIASER, Joëlle ABADIE, Valérie DUPLAN, Roger LACOME, Ludovic PONTICO, Serge SOHIER, Régine SARRAT, Albert BEGUE, Christiane ROTGE, Laurent LAGES, Francis ESCUDE et Didier FAVARO.

Absents excusés : Philippe SOLAZ, Catherine CORREGE, Nicolas TOURON, Céline CASSAGNEAU, André RECURT, Maurice LOUDET, Jean-Bernard COLOMES et Martine LABAT.

Objet : Animations 2025 autour des sentiers touristiques gérés par la CCPL

La Communauté de communes du plateau de Lannemezan (CCPL) a mis en place en 2021 un schéma communautaire des sentiers de randonnées. Celui-ci propose une classification parmi tous les sentiers de randonnées recensés ou en projet sur le territoire, avec pour chaque classification la définition des périmètres d'intervention de l'intercommunalité.

20 sentiers ont été catégorisés en sentiers d'intérêts touristiques majeurs (à vocation intercommunale) pour lesquels la CCPL réalise à ses frais et sous sa responsabilité des opérations d'entretien végétal, d'entretien hors sol et des opérations d'aménagement.

De plus, la CCPL s'engage à valoriser ceux-ci et les faire connaître au grand public avec le soutien de l'Office de tourisme communautaire.

Dans ce sens il est proposé de mettre en place une action de promotion avec la mise en place d'un programme d'animation pour la saison 2025 sur différents tronçons des itinéraires des sentiers d'intérêts touristiques majeurs. L'encadrement par des socio-professionnels permettra une mise en valeur du territoire.

Les membres de l'atelier sentiers de randonnées réunis le 6 mai 2025 ont souscrit à l'organisation d'une programmation d'événements sous le nom « *Laissez-vous guider ! Animations nature* » mettant en lumière les sentiers d'intérêts touristiques majeurs de la CCPL avec les conditions et le programme suivants :

- ✓ 11 sorties accompagnées d'une journée ou ½ journée sur les thèmes de l'observation de la faune et de la flore du bord des chemins, des lectures de paysages et des activités diverses telles que la vannerie, yoga ou chasse au trésor
- ✓ Sorties étalées de juin à septembre 2025
- ✓ 5 intervenants pour un budget total de 1 500,00 €
- ✓ Groupe de 12 à 15 personnes
- ✓ Réservation obligatoire

Programmation :

LAISSEZ-VOUS GUIDER ! Animations nature			
Sentier	Date	Prestataire	€
Tour du Mont de Lortet – découverte des richesses naturelles	28 juin	David PAROIX (<i>éducateur nature et accompagnateur montagne</i>)	510 €
Au cœur des Baronnies – sur les bords de l'Arros	18 juillet		
Sentier du Pacte des loups – chasse aux trésors	13 août		
Les Coteaux – évolution du paysage et occupation de l'espace	A préciser	Association Moontanya Maelle Benureau	340 €
De l'abbaye au château – observation de la nature au crépuscule	A préciser		
Tour des Baronnies – utilisation des végétaux pour la vannerie	20 juillet	Détour sauvage Sandy Mossion	500 €
Chemin du Tumulus – yoga et respiration	20 août		
Gourgue d'Asque – petits objets nature	8 juillet		
Boucle les sentinelles de Montoussé – découverte d'histoire et du patrimoine	21 septembre	Les Patri'Minots Julie Duponchel	150 €
Tourbière de Clarens – déambulation dans la zone Natura 2000	15 juin et 5 juillet	MNE	Budget Natura 2000
TOTAL			1 500 €

Une communication habituelle sera mise en place via communiqué de presse, réseaux sociaux et le site web de la CCPL, ainsi qu'avec une affiche et des flyers en mairie et chez les hébergeurs...

LE BUREAU

Le Président entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix exprimées,

DECIDE

- De valider la mise en place des événements décrits ci-dessus,
- De valider le montant du budget alloué à l'opération à hauteur de 1 500 € HT,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer les devis avec les prestataires présentés ci-dessus.

Le Président
Bernard PLANO



Le secrétaire de séance
Alain PIASER



Publiée le 11 JUIN 2025

Accusé de réception en préfecture
065-200070787-20250527-2025-087B-DE
Date de télétransmission : 11/06/2025
Date de réception préfecture : 11/06/2025

Monsieur le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.